20160010

MAIRIE DE VAL-MONT
21340 (Côte d'Or)

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 05 MARS 2016 A 10 HEURES

Convocation : 29/02/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BABEY. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Ludovic .FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Céline . PERROT . POTIRON .
Absents : BELORGEY Sébastien . DA COSTA Tony . GOULIER Patrice . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . Excusés . LENOBLE Bernard, excusé, A donné pouvoir à LENOBLE Céline .
RESULTAT DU VOTE : 16 POURS 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

24 – COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015 DRESSE PAR MR FOURNIER RECEVEUR : COMMUNE DE JOURS EN VAUX :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif de la commune de JOURS EN VAUX de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015. Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont régulières. 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

. DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

. VU par Monsieur le Maire de la commune de la Commune de VAL-MONT qui certifie que le présent compte, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 05 MARS 2016 par organe délibérant.

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 05 MARS 2016 A 10 HEURES

Convocation : 29/02/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BABEY. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Ludovic .FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Céline . PERROT . POTIRON .
Absents : BELORGEY Sébastien . DA COSTA Tony . GOULIER Patrice . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . Excusés . LENOBLE Bernard, excusé, A donné pouvoir à LENOBLE Céline .
RESULTAT DU VOTE : 16 POURS 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

25 –COMPTE DE GESTION EXERCICE 2015 DRESSE PAR MR FOURNIER RECEVEUR : SERVICE FORESTIER COMMUNE DE JOURS EN VAUX :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif du Service Forestier de la commune de JOURS EN VAUX de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015. Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont régulières. 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

. DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

. VU par Monsieur le Maire de la commune de la Commune de VAL-MONT qui certifie que le présent compte, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 05 MARS 2016 par organe délibérant.